

Le 2 août 2018

**Mémoire présenté par Teck dans le cadre des consultations prébudgétaires  
en vue du budget de 2019**

**Liste des recommandations**

**Recommandation 1 – Compétitivité fiscale :** Adopter une période indéfinie de report prospectif des pertes autres qu'en capital et maintenir ou prolonger la période de trois ans de report rétrospectif des pertes autres qu'en capital.

**Recommandation 2 – Compétitivité des coûts :** Inscrire un régime d'attribution fondée sur les extrants dans la tarification du carbone de façon à prévoir un rabais de 75 à 80 % fondé sur des facteurs comprenant le rendement en matière d'émissions de carbone et le risque de fuite de carbone.

**Recommandation 3 – Compétitivité commerciale :** Favoriser la diversification des échanges commerciaux avec la Chine et d'autres marchés asiatiques clés au moyen de négociations plus actives en matière de libre-échange et de la réduction des droits de douane et des barrières non tarifaires.

**Recommandation 4 – Compétitivité en matière d'innovation :** Dédier un financement d'envergure à l'innovation pour les projets ciblant le secteur minier et la mise à l'essai et la commercialisation de nouvelles technologies dans ce secteur.

## Aperçu

Le thème du budget de 2019, « assurer la compétitivité du Canada », arrive au bon moment pour des secteurs clés de l'économie canadienne, particulièrement pour le secteur minier du Canada, un moteur important de l'économie qui contribue annuellement plus de 50 milliards de dollars au PIB du pays, représente près de 20 % de la valeur totale des exportations canadiennes, emploie environ 400 000 travailleurs dans l'ensemble du pays et représente l'employeur du secteur privé embauchant le plus d'Autochtones, proportionnellement<sup>1</sup>. Malheureusement, le secteur minier canadien continue de voir ses parts de marché s'effriter surtout en raison de différents défis en matière de compétitivité avec d'autres pays, notamment l'Australie et les États-Unis. Bien que le Canada possède de nombreux éléments attirants pour l'industrie minière, une accumulation de facteurs liés à la compétitivité a nui à la position du Canada en tant que chef de file du secteur minier. Par exemple :

- Les investissements en capitaux dans le secteur minier canadien diminuent chaque année depuis 2012.
- Seulement quatre nouveaux projets miniers ont été soumis pour une évaluation environnementale fédérale en 2017, un creux historique.
- Le Canada a perdu du terrain en matière de production minière au cours des 5 dernières années et il a perdu son classement pour 7 des 13 marchandises où il se classait parmi les 5 plus grands producteurs.
- Les investissements consacrés à l'innovation dans le secteur minier quittent le Canada au profit de pays concurrents comme l'Australie et l'Afrique du Sud<sup>2</sup>.

Pour ces raisons, il est essentiel que le gouvernement du Canada s'attaque à l'ensemble des défis en matière de compétitivité auxquels le secteur minier doit faire face s'il veut éviter que les investissements dans ce secteur ne se tarissent davantage. Les commentaires et les recommandations présentés par Teck dans le présent document contribueront, selon nous, à rétablir la place du Canada en tant que chef de file mondial du secteur minier de façon à ce que ce secteur continue de soutenir le Canada en tant que pays moderne, prospère et compétitif.

## Au sujet de Teck

Fière entreprise canadienne, Teck est diversifiée dans les ressources naturelles et elle est une leader mondiale de la durabilité. Ses unités commerciales sont axées sur le charbon utilisé en sidérurgie, le cuivre, le zinc et l'énergie. Le siège de l'entreprise est à Vancouver et elle est propriétaire de 12 mines, ou elle détient des intérêts dans celles-ci, au Canada, aux États-Unis, au Chili et au Pérou. Au Canada, l'entreprise détient six exploitations de charbon utilisé en sidérurgie, la plus grande mine de cuivre à ciel ouvert au pays, des complexes de fonderies et de raffineries intégrés de zinc et de plomb, des projets de développement liés au charbon utilisé en sidérurgie et de cuivre, des complexes métallurgiques, technologiques et d'innovation, ainsi que

<sup>1</sup> Association minière du Canada, [À propos de l'industrie minière](#).

<sup>2</sup> Association minière du Canada, [Faits et chiffres 2017](#), p. 7

des intérêts dans un port et dans plusieurs projets liés aux sables bitumineux. Teck emploie directement 10 000 personnes dans le monde, dont 8 000 dans l'ensemble du Canada.

### Recommandation concernant la compétitivité fiscale

**Recommandation 1 : Compétitivité fiscale : Adopter une période indéfinie de report prospectif des pertes autres qu'en capital et maintenir ou prolonger la période de trois ans de report rétrospectif des pertes autres qu'en capital.**

Le secteur minier se caractérise par des coûts importants pour les mises de fonds initiales, des projets qui prennent des années à bâtir, des fluctuations du prix des principaux intrants (p. ex. l'énergie) et des variations importantes du prix des produits réalisés. Ainsi, il n'est pas rare de subir des pertes lors du lancement ou de l'exploitation.

Le régime canadien de report prospectif et rétrospectif des pertes autres qu'en capital est important, car il fait en sorte que les pertes économiques réalisées peuvent servir à contrebalancer les profits lorsqu'ils surviennent (et à réduire les impôts).

La réforme fiscale aux États-Unis a prolongé de façon indéfinie la période de report prospectif des pertes autres qu'en capital. Ce type de période de report indéfinie des pertes est commun aux régimes fiscaux avantageux des pays qui exploitent les ressources minières (p. ex. l'Australie, le Brésil, le Chili, le Pérou, l'Afrique du Sud et, dorénavant, les États-Unis). Par conséquent, nous recommandons que le Canada leur emboîte le pas. Cependant, nous ne croyons pas que le Canada doive imiter les États-Unis en ce qui concerne les restrictions à la déductibilité des pertes autres qu'en capital. Lorsqu'une entreprise connaît une année rentable après avoir essuyé des pertes, sa situation financière est habituellement précaire. Nous croyons qu'il est déraisonnable de demander aux entreprises de différer la comptabilisation des pertes économiques subies dans le passé dans le calcul de l'impôt.

La réforme fiscale aux États-Unis a également interdit le report rétrospectif des pertes. Il faut savoir que la réforme fiscale américaine avait notamment pour objet d'équilibrer les réductions et les augmentations des recettes de façon officielle et réglementaire. Le Canada est plus flexible à cet égard. Dans le contexte du secteur minier, éliminer le report rétrospectif des pertes pourrait être extrêmement dommageable. Comme nous l'avons mentionné, il n'est pas rare, dans ce secteur, qu'une année se solde par des pertes et qu'elle entraîne l'entreprise dans la tourmente financière. Lorsque des pertes surviennent après plusieurs années de profits, nous considérons que, aux fins de l'impôt, elles devraient pouvoir être utilisées pour contrebalancer les profits récents. L'élimination du report rétrospectif viendrait nuire à la dynamique économique du secteur minier.

## Recommandation concernant la compétitivité des coûts

**Recommandation 2 : Inscrire un régime d’attribution fondée sur les extrants dans la tarification du carbone de façon à prévoir un rabais de 75 à 80 % fondé sur des facteurs comprenant le rendement en matière d’émissions de carbone et le risque de fuite de carbone.**

Teck accueille favorablement les politiques du gouvernement du Canada concernant la tarification du carbone, car nous croyons qu’elles peuvent effectivement contribuer à inciter les gens à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, de nombreux pays compétiteurs n’ont pas adopté de mesures semblables concernant le changement climatique, ce qui mène à des désavantages compétitifs en matière de coûts pour le secteur minier canadien alors qu’une entreprise comme Teck doit payer plus de 50 millions de dollars par année en coûts liés au carbone — dans une province. À titre d’exemple, comme il n’y a pas de régime de tarification du carbone comparable en Australie, où se trouvent nos principaux concurrents pour la production de charbon utilisé en sidérurgie, en plus d’éroder la compétitivité de Teck au niveau des coûts, l’écart risque de mener au déplacement de la production et des émissions de gaz à effet de serre vers des pays où la production de carbone est plus élevée, causant des fuites de carbone.

À la lumière de cet écart, les politiques en matière de tarification du carbone doivent être conçues de façon à amenuiser, pas exacerber, les défis liés à la compétitivité qu’apporte un environnement commercial mondial où la tarification du carbone est inégale. Nous recommandons au gouvernement du Canada de mettre en œuvre des mesures législatives pour les secteurs des industries exposées au commerce et produisant des émissions élevées qui tiennent compte de l’exposition au commerce et de la capacité à comptabiliser les coûts liés au carbone dans la tarification. Comme l’a déjà mentionné Teck dans ses soumissions précédentes au sujet de la tarification du carbone, nous soutenons un régime d’attribution fondée sur les extrants au sein duquel le niveau de la tarification est modulé en fonction du risque de fuite de carbone dans un secteur donné et de la performance carbonique d’une installation par rapport à celles de ses concurrents.

Nous soutenons la création, au sein du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, d’une « norme minimale » nationale pour les secteurs exposés au commerce pour toutes les mesures législatives provinciales concernant les industries exposées au commerce et produisant des émissions élevées, norme qui pourra être revue de façon régulière afin de réduire les taux d’industries exposées au commerce et produisant des émissions élevées à mesure que la concurrence met en place la tarification du carbone, éliminant ainsi les défis liés à la compétitivité des coûts. Nous sommes donc heureux de l’annonce récente du gouvernement du Canada concernant la modification du modèle de production d’émission pour le faire passer de 70 à 80 % (et à 90 % pour certaines industries ciblées), et nous invitons le gouvernement à mettre en place des mesures pour qu’il y ait des révisions fréquentes afin de tenir compte des changements dans les politiques mondiales de tarification du carbone.

## Recommandation concernant la compétitivité commerciale

### **Recommandation 3 : Favoriser la diversification des échanges commerciaux avec la Chine et d'autres marchés asiatiques clés au moyen de négociations plus actives en matière de libre-échange et de la réduction des droits de douane et des barrières non tarifaires.**

À titre d'exportateur canadien important, Teck profite de l'accroissement des relations commerciales du Canada avec les marchés asiatiques clés, notamment ceux de la Chine, du Japon et de l'Inde.

Par exemple, la Chine représente le principal marché d'exportation pour Teck depuis 2009, comptant pour 2,1 milliards de dollars des 12 milliards de dollars de revenus totaux pour 2017. De même, le Japon est devenu le deuxième marché d'exportation de Teck dans les dernières années, avec des ventes totales de 1,9 milliard de dollars l'année dernière. Enfin, l'Inde constitue un marché d'exportation de plus en plus important pour Teck, avec des ventes totales dépassant les 2,2 milliards de dollars sur les cinq dernières années. Or, en l'absence d'un accord de libre-échange avec ces pays, Teck doit payer des droits de douane de 3 % sur les exportations de charbon utilisé en sidérurgie vers la Chine et de 3,2 % pour les exportations vers le Japon. Pendant ce temps, l'Australie a conclu des accords de libre-échange avec la Chine et le Japon et profite donc d'un accès préférentiel vers ses marchés, en plus de posséder un avantage concurrentiel important au niveau des coûts face aux exportateurs canadiens. En outre, l'Australie négocie présentement un accord de libre-échange avec l'Inde.

Nous recommandons que le gouvernement du Canada accélère les discussions exploratoires avec la Chine en vue de négociations officielles pour la conclusion d'un accord de libre-échange en 2019 afin d'accroître notre compétitivité commerciale et d'augmenter les exportations. En même temps, nous recommandons au gouvernement du Canada de chercher à lever immédiatement les obstacles au commerce avec la Chine (p. ex. obtenir des exemptions de droits pour les importations de charbon canadien utilisé en sidérurgie, ainsi que des cotisations douanières non tarifaires) afin que les entreprises canadiennes soient plus compétitives dans ce grand marché en croissance. Enfin, en vue d'une plus grande compétitivité commerciale avec la Chine, nous recommandons que le gouvernement du Canada examine la possibilité pour la Chine d'imposer un ajustement fiscal à la frontière concernant le carbone, de façon à percevoir des droits sur les importations provenant de pays qui n'ont pas de tarification du carbone (p. ex. l'Australie et les États-Unis) et à faire en sorte que la situation soit équitable pour les exportateurs canadiens.

Nous recommandons également au gouvernement du Canada de ratifier et de mettre en œuvre l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste le plus rapidement et le plus efficacement possible. Le plus tôt cet accord entrera en vigueur, le plus tôt les exportateurs canadiens profiteront d'un accès préférentiel au marché du Japon, la troisième économie en importance au monde.

Finalement, comme l'Inde est l'économie qui connaît la plus forte croissance au monde depuis 2015, et comme elle présente des perspectives commerciales favorables pour les exportateurs canadiens à mesure qu'elle s'urbanise, nous recommandons au gouvernement du Canada de s'affairer à la conclusion et à la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique Canada-Inde le plus rapidement possible.

### Recommandation concernant la compétitivité en matière d'innovation

#### **Recommandation 4 : Dédier un financement d'envergure à l'innovation pour les projets ciblant le secteur minier et la mise à l'essai et la commercialisation de nouvelles technologies dans ce secteur.**

Teck appuie le programme d'innovation du gouvernement du Canada visant à favoriser une culture de l'innovation plus dynamique au Canada – notamment l'initiative de supergrappes d'innovation, Teck étant l'un des membres fondateurs de la supergrappe des technologies numériques. Cependant, afin de faire progresser ce programme, le gouvernement du Canada devrait consacrer des investissements spécifiquement à l'innovation dans le secteur minier, notamment en créant des fonds pour la mise à l'essai et la commercialisation de nouvelles technologies minières. D'autres secteurs des ressources naturelles au Canada, comme la foresterie, ont obtenu du financement fédéral dédié important et la proposition de supergrappe de l'innovation minière a malheureusement été rejetée.

Dans l'ensemble, les pays concurrents accordent davantage de fonds d'innovation pour les projets du secteur minier que le Canada. Par exemple, le gouvernement de l'Australie a versé plus de 20 millions de dollars australiens en financement de projets pour l'utilisation de plus de 34 000 panneaux solaires dans une mine de cuivre et d'or afin de réduire les coûts et les émissions de carbone liés à l'énergie en remplacement du diesel<sup>3</sup>. Le projet se veut un exemple pour la planète de l'avancement de l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets miniers. Bien que l'approche canadienne, par des programmes de recherche et développement de plus petite envergure et plus ciblés, présente des opportunités, il y a un manque de financement d'échelle pour soutenir des projets d'envergure dont la rentabilité à court terme est limitée, mais qui pourraient mener à des avantages concurrentiels importants à moyen et long termes.

Un autre exemple notable provenant de l'Australie est « METS Ignited », un centre de croissance financé par le gouvernement ciblant le matériel, les technologies et les services du secteur minier. Le centre a pour mission de renforcer la position de l'Australie en tant que plaque tournante de l'innovation minière et d'accroître l'avantage compétitif de l'industrie minière australienne à l'échelle mondiale<sup>4</sup>. Cette approche permet à METS Ignited de travailler avec les fournisseurs locaux, les organismes de recherche et les investisseurs du secteur minier afin de

---

<sup>3</sup> Gouvernement de l'Australie, Australian Renewable Energy Agency, [DeGrussa Solar Projet](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>4</sup> METS Ignited (Australie), [Industry-led Growth Centre for METS](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

créer des occasions commerciales dans le secteur de l'innovation minière au pays et à l'étranger.

En réponse aux avantages de l'Australie en matière d'innovation, nous recommandons au gouvernement du Canada d'offrir des occasions de financement à grande échelle en matière d'innovation pour les projets dans les sites miniers canadiens en vue de favoriser la compétitivité en innovation et d'améliorer le rendement environnemental, à la manière du projet d'énergie renouvelable en Australie mentionné ci-dessus. Nous recommandons également au gouvernement du Canada d'accroître la compétitivité en innovation en collaborant avec le secteur minier pour mettre en place un partenariat public-privé semblable au projet METS Ignited en Australie et axé sur le financement et le lancement de la mise à l'essai et de la commercialisation de nouvelles technologies minières.